L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 DECEMBRE 1849

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No 83 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 13 DECEMBRE.

CONGRES.

Chambre des Représentans.

Il y a plus d'une semaine que le Congrès est réuni et la Chambre des Représentans ne s'est pas encore constituée, grâce à l'aveugle opiniâtreté des *free soilers*, qui forment malheureusement l'appoint, et peut-être aussi à l'entêtement des whigs et des democrates. Les dépêches télégraphiques qui nous parviennent coup sur coup répètent toujours ce désolant refrain. La Chambre des Représentans ne s'est pas organisée. Il n'est pas probable qu'elle se soit constituée à l'heure qu'il est, avant-hier elle ne l'était certainement pas, et les honorables en étaient pour ainsi dire à leur huitième séance. Huit séances, qui ensemble ont été employées inutilement pour le pays et pour le public, gaspillées, perdues! Est-ce la faute de nos amis, est-ce la faute de nos adversaires? C'est d'abord celle des abolitionistes qui éparpillent leur voix et refusent de les réunir sur l'un ou l'autre des candidats designés par les deux anciens partis. Mais comme ce jeu s'est maintenant trop prolongé nuit aux affaires [illegible] les whigs comme les democrates [illegible] intransigeants, s'ils ne consentent à sacrifier une partie de leurs prétentions [illegible] pour triompher enfin de la résistance [illegible] des free-soilers.

[illegible] whigs ni les démocrates [illegible] majorité à la Chambre [illegible] trouvent de la sorte [illegible] poignée de fanatiques. Il est évident que les derniers ont une arrière pensée [illegible] l'organisation de la chambre [illegible] forcer la main aux anciens partis, leur imposer peut-être des [illegible] inacceptables. Les whigs et les democrates se soumettront-ils au despotisme d'une faction? Passeront-ils sous les fourches caudines que leur ont dressées les abolitionistes? [illegible] avec les ennemis du Sud? Nous espérons [illegible] conserveront leur indépendance et [illegible] ne prêteront les mains à aucune transaction [illegible] Qu'ils s'entendent entre eux [illegible] c'est même indispensable [illegible] des choses [illegible] que deux alternatives: se soumettre [illegible] des *free-soilers* ou compromettre [illegible] leurs prétentions. Nous avons [illegible] des hommes rompus aux manoeuvres parlementaires [illegible] difficilement le [illegible] accepter celui [illegible] Mais il leur faut dans cette circonstance abjurer leur vieille hostilité pour s'opposer à l'ennemi commun. Ne pourrait-on [illegible] et deliberer ensemble sur les moyens d'arriver à une conclusion amiable? [illegible] au moment, par exemple, pour *speaker* M. W[illegible] M. Cobb à la condition que cha[illegible] une majorité dans la moitié des [illegible] Quant au greffier, au sergent, au portier [illegible] leur choix serait réglé par [illegible] De cette façon, l'opposition des free-soilers [illegible] impuissante et la Chambre se constituerait au premier scrutin.

Espérons que les prochaines dépêches de Washington nous annonceront l'adoption d'un compromis de cette nature. C'est le seul moyen de déjouer les manoeuvres dangereuses des abolitionistes.

AFFAIRE REY.

Dénouement.

[illegible] la Cour de District des Etats-Unis [illegible] Rey avait été soumise [illegible]

Le grand jury s'est réuni lundi dernier pour examiner l'affaire, mais sur les vingt-quatre membres qui le composent, vingt-deux seulement étaient présens. Après avoir interrogé [illegible] vingt-trois membres [illegible] à charger Rey [illegible]

[illegible] Que fera maintenant l'avocat des Etats-Unis, M. Hunton? Abandonnera-t-il l'affaire [illegible] devant un autre grand jury [illegible] Nous doutons cependant qu'il donne suite à l'affaire.

Congrès.

Sénat, 4 décembre—MM. Rusk, Turney et Davis viennent occuper leurs siéges. La séance se passe à parfaire l'organisation de l'assemblée.

Chambre des Représentans—MM. Brown, Hubbard et Sheppard, absens le premier jour, répondent cette fois à l'appel.

Sur la proposition de M. Boyd, la Chambre procède de vive voix à l'élection d'un speaker. La [illegible] épreuve donne le résultat suivant: M. Cobb, de la Georgie, 102 voix; M. Winthrop, 96; M. Wilmot, 10; M. Gentry, 6; M. K[illegible], 2; M. Root, 1; M. H. Mann, 2; M. Harrison, de la Georgie, 1; M. Cleaveland, 1; M. J. Thompson, 1; M. Stanton, 1; M. Potter, 1. Total 221 voix. Il n'y a pas d'élection. 113 voix sont nécessaires à un choix.

A la sixième épreuve, M. Cobb reçoit 101 voix, M. Winthrop, 97, M. Wilmot, 9; M. Potter, 3, M. Gentry, 6, M. Richardson, 2; M. Jones, 1, M. H. Mann, 2; M. James Thompson, 1, M. Stanton, 1, M. Cleaveland, 1. Pas de choix.

A la septième épreuve, M. Cobb reçoit 100 voix, M. Winthrop, 97; M. Wilmot, 9; M. Potter, 3, M. H. Mann, 2; M. Gentry, 6; M. Boyd, du Kentucky, 1, M. Richardson, 3; M. Cleaveland, 1, M. C. Allen, 1; M. F. Stanton, 1.

A la huitième épreuve, M. Cobb reçoit 99 voix, M. Winthrop, 97, M. Wilmot, 9; M. Boyd, 1, M. Gentry, 6, M. Richardson, 2; M. H. Mann, 2, M. J. W. Howe, 1; M. Baker, 1, M. Potter, 4, M. Cleaveland, 1; M. Stanton, 1.

A la neuvième épreuve, M. Cobb reçoit 100 voix, M. Winthrop, 97, M. Wilmot, 8; M. Boyd, 1, M. Gentry, 6; M. H. Mann, 2; M. Potter, 4, M. Johnson, de l'Arkansas, 1; M. Richardson, 2, M. Cleaveland, 1; M. F. P. Stanton, 1; M. Dunkee, 1.

A la dixième épreuve, M. Cobb reçoit 99 voix, M. Winthrop, 97; M. Potter, 4; M. Wilmot, 9, M. Richardson, 2, M. Gentry, 6; M. H. Mann, 2, M. Stanton, 2, M. Cleveland, 1; M. Durkee, 1.—Pas de choix.

La Chambre s'ajourne.

L'hiver au Nord.—Après une journée presque digne des premières semaines de l'automne, dit un journal de New York, la température a commencé à se refroidir dans la soirée de samedi. Le lendemain, dès le matin, le ciel avait revêtu cette apparence grise qui annonce à peu près [illegible] la neige. Vers quatre heures en effet, il a commencé à tomber un grésil qui a couvert la terre d'une couche glissante et glacée, puis la neige est venue à son tour. Elle n'a pas tenu long-temps néanmoins et hier matin l'atmosphère brumeuse distillait seulement une pluie glacée qui a converti en peu d'instans nos rues en de véritables mares. A l'heure où nous écrivons, le temps n'a pas changé et l'hiver semble vouloir prolonger cette première et triste visite.

Les bateaux d'Albany ont suspendu, à compter de samedi, leur service de jour. Ceux qui font les voyages de nuit continueront seuls jusqu'à ce que les glaces viennent alors entièrement la navigation.

The Zodiac.—Nous aurions dû signaler depuis hier l'apparition de cette nouvelle feuille. *Le Zodiac* est un journal presqu'exclusivement littéraire; il est publié en anglais et a pour éditeur M. A. B. Bacon, homme de talent qui a depuis longtemps fait ses preuves dans la presse américaine.

Arrestation d'un Malfaiteur.—La police de Mobile vient d'opérer une arrestation importante. Au mois d'octobre dernier, le nommé John Grant, détenu pour divers crimes dans la prison de Mississippi City, parvint à s'évader. On ne savait pas ce qu'il était devenu, lorsque mardi dernier il fut reconnu par le capitaine Winter à bord du *James L. Day* se disposant à se rendre à la Nile-Orléans. Grant, sommé de suivre un agent de police qui accompagnait le capitaine Winter, dégaina un énorme couteau pour en frapper celui-ci, mais au même moment il reçut à la tête un coup de canne qui le fit chanceler. On parvint après beaucoup d'efforts à s'assurer de sa personne et à le conduire au poste.

Virginie.—L'Assemblée Générale de la Virginie s'est réunie à Richmond le 3 de ce mois. Le Sénat n'a pu s'organiser qu'en partie, la nomination du président ayant été différée. La Chambre a réélu l'ancien *speaker*, M. Henry L. Hopkins, et l'ancien greffier, George W. Munford. Les officiers whigs ont tous été remplacés par des locofocos.

Géorgie.—La Chambre des Représentans de la Georgie a voté dernièrement à une majorité de 93 voix contre 29 un bill pour rappeler la loi qui impose des restrictions à l'introduction des esclaves dans l'Etat.

Départ de l'Empire City.—Ce beau steamer, dit le *Courrier des Etats-Unis* du 4 courant, est parti samedi pour Chagres, avec 244 passagers et une malle considérable, bien qu'elle comprît seulement les correspondances d'une quinzaine. Un accident a signalé sa sortie du débarcadère: il est allé donner par le travers d'un brick qui se trouvait à l'ancre: heureusement on s'en est aperçu à temps pour amortir le choc en faisant retourner les roues en arrière: le brick en a été quitte pour quelques avaries à son bastingage et l'*Empire City*, pour avoir son tambour endommagé. Après quelques minutes d'examen, il a poursuivi sa route sans autre retard.

A ce moment, une scène assez curieuse s'est passée sur le pont: une personne qui était venue sans doute accompagner un des voyageurs, et qui ne s'était pas aperçue du départ, a paru à l'arrière, incertaine si elle devait sauter à l'eau ou à bord du brick, mais évidemment fort en peine de sa position et peu soucieuse d'aller visiter l'isthme de Panama. La hauteur du saut effraya sans doute le passager malgré lui, car au moment où l'*Empire City* s'effaça à l'horizon, on le voyait encore s'agiter avec tous les signes d'un désespoir tragi-comique. Il lui sera resté sans doute la ressource de revenir avec le pilote: la leçon vaut bien une promenade jusqu'à Sandy Hook.

Les restes du docteur Parkman.—Nous avons déjà parlé de la découverte du cadavre du docteur Parkman dans la Chambre d'un autre professeur de l'école de Médecine, le docteur Webster. Mais ces restes étant mutilés et à moitié brûlés, il y avait encore quelque doute dans l'esprit public. Ce doute a été levé par une enquête à laquelle ont participé tous ceux qui connaissaient le défunt. C'est bien le cadavre de Parkman qui a été trouvé dans la chambre du docteur Webster et les charges sont si accablantes contre ce dernier qu'il sera probablement condamné.

Naufrage.—Les journaux anglais publient des détails navrans sur le naufrage du brick *South Stockton*. Ce navire ayant été [illegible] par une suite de bourrasques avait disparu entièrement sous l'eau, mais n'a pas sombré grâce à la nature de son chargement. L'équipage dut se réfugier dans les haubans et se servit des voiles pour se garantir un peu contre le froid. Les malheureux restèrent onze jours dans cette fâcheuse position n'ayant pour se soutenir qu'une petite quantité d'eau. A la fin du onzième jour, l'un d'eux mourut et ses compagnons se partagèrent le cadavre. Les succombèrent presque tous de la sorte tombant l'un après l'autre des haubans, et le vingt-cinquième jour les seuls survivans étaient le premier et le second lieutenant du navire. Ils se nourrissaient de la chair de leurs camarades morts et buvaient leur sang. Le 5 novembre enfin, une voile parut à l'horizon et le *Helen Thompson* recueillit les deux naufragés à son bord. Des soins empressés leur furent prodigués et le premier lieutenant ne tarda pas à se remettre, mais aux dernières dates le second était encore en danger.

Sinistre maritime.—Le *Salem*, parti de Boston pour Rio Janeiro, a été incendié en mer par le 29e degré de latitude et le 73e de longitude. L'équipage a été recueilli par le brick *Caroline* parti le 22 novembre de San Juan de Cuba et qui est arrivé dernièrement à Boston.

Chronique Locale.

—John Gallagher accusé d'avoir assailli et frappé une femme nommée Cara Kiar, a été envoyé hier devant la Première Cour de District.

—Un esclave nommé Peter a été arrêté hier sous accusation d'avoir volé des cigares d'un magasin de la Levée.

—Le recorder Genois a envoyé hier en prison plusieurs vagabonds et gens sans aveux.

1re Cour de District.—*Juge McHenry*:—Pleasant Harris a comparu hier devant cette Cour sous accusation de vol et a été trouvé coupable. John Lawson et John Conroy ont été déchargés de l'accusation de vol qui pesait sur eux.

—Mme Schlegel, accusée il y a quelques jours par John Gené d'avoir volé une montre, a comparu devant le recorder Genois et a été honorablement acquittée.

Enquêtes.—Le coroner a tenu enquête hier sur le corps d'un blanc (nom inconnu) trouvé mort sur la Levée. Verdict: mort d'une attaque d'apoplexie.... Une autre enquête a eu lieu sur le corps d'un nommé Simon, trouvé mort à bord du steamer Lancaster, même verdict. Une autre enquête a été tenue sur le corps d'un allemand nommé Valentin Schelter, accidentellement tué par les chars du chemin de fer du Golfe du Mexique.

Accusation grave.—M. A. Emmanuel a fait un affidavit par devant le recorder Genois, dans lequel il déclare que d'après des informations qui lui ont été fournies, il paraît qu'un nommé Switzer mourut il y a environ trois semaines, à la maison de Joseph Joel, rue de l'Hôpital, et qu'au moment de la mort de son pensionnaire Joel s'empara d'une traite de $200 tirée de Paris et payable à New-York. Il est accusé en outre d'avoir engagé une certaine femme à se dire la veuve de Switzer et à endosser la dite traite qu'il a envoyée en collection à New-York. L'accusé a fourni un cautionnement de $1000 en attendant que son affaire soit appelée.

La personne dont il est question ci-dessus est le même individu qui se trouvait déjà devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir illégalement pris possession des effets d'un de ses pensionnaires mort chez lui il y a quelques jours. Après un examen sérieux de cette affaire, le recorder a renvoyé l'accusé devant la 1re Cour de District.

LE VERDICT DU JURY DE VERSAILLES.

Nous lisons dans le *Siècle*:

L'arrêt qui a si brusquement interrompu les débats et les plaidoiries du procès de Versailles était aujourd'hui dans Paris l'objet de commentaires très-divers. Il importe donc de ne laisser subsister aucune obscurité sur ce point fort délicat, puisqu'il touche en même temps à la majesté de la justice, aux droits imprescriptibles de la défense et au maintien de la constitution, que le président de la république recommande si hautement au respect de tous. Il importe d'examiner sous ses différents points de vue une situation sans précédens peut-être dans notre histoire contemporaine.

Que s'est-il passé? La défense a voulu non seulement établir le fait que la constitution avait été violée, mais que le droit d'insurrection découlait du fait de cette violation. Sur les réquisitions du ministère public, la haute cour a décidé que la défense ne serait pas admise à plaider que *toute violation prétendue* de la constitution donne naissance au droit d'insurrection. La cour a, par cet arrêt, énergiquement réfuté les étranges doctrines émises à ce sujet par M. l'avocat general de Royer; elle a implicitement reconnu qu'il y avait un droit supérieur à celui d'une majorité parlementaire qui n'est pas infaillible; elle a compris qu'il y a des violations tellement flagrantes du pacte fondamental qu'elles légitiment, comme en 1830, l'expulsion d'une dynastie, le soulèvement de tout un peuple. A quoi bon du reste discuter ce droit toujours triomphant quand il est légitime?

Mais la limite que l'arrêt a cru devoir poser à la défense est-elle légale, est-elle constitutionnelle? D'ailleurs ne pouvait-on se dispenser de poser cette limite? Les inconvéniens qui en résultent ne sont-ils pas plus nombreux que les avantages qu'on en peut attendre? Nous le pensons. Une double question se présente donc, au point de vue de l'opportunité, de la convenance politiques.

Il est vrai que sous l'empire de la constitution du 24 juin 1793, l'insurrection était considérée comme le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. Si la constitution de 1848 eût voulu consacrer un droit analogue, elle l'aurait formellement déclaré, mais elle se tait sur ce point, et nous l'en félicitons, car le progrès de nos moeurs a singulièrement modifié les procédés révolutionnaires de 1793.

La défense pouvait et devait donc s'abstenir, nous le croyons, d'invoquer le droit d'insurrection. En outre, la loi du 28 ventôse an XII donnait incontestablement à la cour la faculté de limiter sur ce point la défense, puisqu'aux termes de cette loi, les avocats ne peuvent rien dire de contraire aux lois, à la sûreté de l'Etat, à la paix publique. Tout se réunissait donc, et la loi et l'intérêt bien entendu des accusés, pour engager les défenseurs à se placer sur un terrain moins dangereux, et leur insistance a d'autant plus lieu de nous étonner que les débats, les observations des accusés ont surabondamment tendu à prouver qu'il n'y avait pas eu insurrection, qu'il n'y avait eu ni complot ni attentat au 13 juin, mais seulement une manifestation pacifique et constitutionnelle telle que M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, l'avait implicitement autorisée du haut de la tribune dans la séance du 11 juin.

Mais si la défense a mal compris ses intérêts en voulant déduire du fait de violation de la constitution plus ou moins contesté, la conséquence du droit d'insurrection, n'y avait-il pas pour la haute cour des considérations de tolérance qui auraient pu l'engager à laisser la défense puiser ses argumens là où elle l'aurait jugé convenable, sauf à l'arrêter si elle était allée trop loin dans ses appréciations? Si quelque danger pouvait résulter de l'exposition de ces théories, le ministère public n'aurait-il pas atténué le péril en les réfutant à son tour? Plus on examine cette situation et plus l'on est frappé des inconvéniens que présentent le retrait des avocats et la nécessité de nommer d'office de nouveaux défenseurs aux accusés, défenseurs ignorant la cause qui leur est tout à coup confiée, ignorant les innombrables détails de l'instruction orale et dont la présence ne sera que le simulacre du droit de défense.

C'est de cet inconvénient surtout que nous sommes frappés, car il est de nature à atténuer la portée de la décision de la cour ou du verdict du jury. Sans doute, il n'est pas un seul des accusés qui n'ait la conviction que la constitution a été violée, mais la plupart d'entre eux ont eu surtout en vue d'établir, pendant le cours de ces longs débats, qu'ils n'en avaient pas déduit le droit d'insurrection. Sur quels faits va-t-on les juger? sur des faits que la défense n'aura pu présenter dans leur ensemble et sous leur véritable jour, sur un réquisitoire qui n'aura pas été contredit.

La cour a prononcé, elle a prononcé en vertu de la loi; il est donc impossible désormais de revenir sur une décision aussi solennelle. C'est à la défense d'envisager, non pas seulement au point de vue politique, mais au point de vue de la conscience, ses véritables devoirs. A-t-elle bien songé que sur elle seule pèse la responsabilité de ce qui peut advenir de son absence? Ne s'est-elle pas trop exclusivement préoccupée du côté politique de sa mission, et n'en a-t-elle pas négligé le côté pratique, celui qui touche les femmes et les enfans des accusés?

Lorsque dans le cours de la séance d'hier nous avons entendu M. Jules Favre exposer avec sa finesse et son tact habituel des principes dont la forme heureuse dissimulait si bien le fond, nous avons regretté que M. Michel (de Bourges) n'eût pas emprunté à son collègue cette souplesse de langage qui permet de tout dire. Etait-il absolument indispensable de poser à l'avance des limites extrêmes et rigoureuses, et n'a-t-on pas craint de sacrifier ainsi à un certain éclat de la défense les intérêts, la liberté, d'un grand nombre des hommes qui sont en ce moment devant la haute cour?

Peut-être les défenseurs ont-ils à remplir dans cette circonstance un devoir analogue à celui qui incombait tout à coup hier à la haute cour par le fait du réquisitoire de M. l'avocat général. M. Berenger n'a pas accepté ses conclusions dans toute leur étendue, il a fait la part de ce qui était légal, de ce qui était possible; il a interdit à la défense d'invoquer le droit d'insurrection, mais il lui a permis d'alléguer que la constitution était violée. Pourquoi la défense à son tour, par une transaction honorable, ne renoncerait-elle pas aussi à une partie de ses prétentions et n'abandonnerait-elle pas ce qu'il y a de trop absolu dans ses théories?

Nous soumettons ces réflexions aux membres du barreau qui réfléchissent sans doute en ce moment aux conséquences de leur résolution. Il est temps encore de revenir sur des décisions dont nous ne contestons ni la sincérité ni le courage, mais qui peuvent avoir des résultats à la gravité desquels on n'a peut être pas assez songé.

ROGNURE DU CORSAIRE.

Nouvelle manière d'apprendre à lire.—Nous autres, qui savons plus ou moins épeler et lire, nous serions bien embarrassés s'il fallait nous rappeler comment ce talent de société nous est venu.

Sitôt que nous voyons la lumière du jour et que nous secouons les langes de la nourrice, on nous fait entreprendre l'oeuvre la plus importante, la plus profonde, la plus savamment combinée que se puisse voir: on nous montre l'A, B, C, conception infernale et surhumaine, on nous enseigne à LIRE, invention diabolique qui tend et qui suspend toutes nos fibres, métaphrènes et diaphragmes, comme dit Rabelais, pour [illegible] dans la gibecière de notre jeune entendement des lettres et des syllabes; on force notre tendre et débile intelligence à saisir et à démêler une certaine quantité de petits signes noirs dont l'attroupement forme des mots.

Il est vrai que ces mots représentent des idées, et avec les idées on gouverne le monde.

Les philanthropes et les maîtres d'école ont inventé mille moyens ingénieux pour faciliter aux enfants l'étude de l'alphabet. Images, vignettes, jeux de cartes, alphabets en couleur et en carton, tout a été mis en oeuvre pour tromper l'ennui, tarir les larmes, vaincre la répugnance, et habituer son âme à ce grimoire sacré dont rien ne lui démontre la nécessité.

Mais rien n'approche, sous ce rapport, de ce qui vient d'être imaginé par un de nos industriels patentés, un vertueux pâtissier de la rue Montmartre.

Le susdit pâtissier confectionne, tous les matins, vingt-quatre petits pâtés, sur chacun desquels il incruste une lettre de l'alphabet. Son enfant joue avec les lettres toute la journée, et avale tantôt une voyelle, tantôt une consonne.

L'honnête père de famille se permet seulement de lui dire de temps en temps: "Mon ami, tu manges un A, tu manges un B, un O, un C, etc."

L'enfant prend tellement goût à l'étude qu'il veut s'instruire du matin au soir. Et quand on s'avise de lui donner récréation, il jette les hauts cris, bat sa mère, sa bonne, et ne s'apaise que lorsqu'on le remet au travail.

De cette manière il apprend à lire bien plus vite que ses parents ne veulent.

Il a commencé par réunir des syllabes, et par les manger avec une rare intelligence. Plus tard, il a avalé des mots entiers sans se faire prier. Il choisit même les mots les plus longs, tels que: *perpendicularité, incompatibilité, constantinopolitain, inconstitutionnalité*, et autres de huit ou dix syllabes, c'est-à-dire de seize à vingt petits pâtés.

Il s'est donné une grande quantité d'indigestions, mais il lit comme un ange.

Voilà ce qui s'appelle réellement une méthode à la portée des enfans; et nous proposons de voter une statue à l'inventeur.

Décidement, M. le président n'aura qu'un lard. Il chante toujours la même chanson.

En 1848 (profession de foi électorale), il s'écrie: "Votez pour le grand nom de Napoléon."

En décembre, en prêtant serment: "On vient de nommer en moi la tradition napoléonienne."

En 1849 (lettres à M. Edgard Ney): "La politique de Napoléon!"

Le 31 octobre (le *Message*): Le nom de Napoléon est tout un programme."

Dans la cérémonie de l'Investiture: "Malgré les tempêtes politiques survenues depuis 1814, *nous ne vivons encore que grâce aux sages institutions fondées par le Consulat et l'Empire*.

Du même trait de plume, la Restauration et le règne de Louis-Philippe sont effacés.

Mais l'Empire subsiste. L'Empire! toujours l'Empire! On commence à se lasser du refrain. Ne fut-ce que pour ne pas passer pour une serinette, le prince devrait commencer un nouvel air.

Dernièrement, à une représentation que donnait Frédérick Lemaître sur un théâtre de province, les bureaux furent encombrés dès le milieu de la journée, et l'on se précipita dans les loges avec un grand empressement.

Au milieu de ce tumulte, une femme tombe des secondes galeries dans le parterre. On accourt, on la relève, on lui demande si elle n'est point blessée, et pour toute réponse, elle s'écrie:

—Ah! mon Dieu!.... moi qui avais une si bonne place!....

Un ancien épicier, retiré avec une fort belle fortune, fait donner à son fils unique toutes sortes de leçons d'agrément, y compris le chant. Le jeune homme a une voix de basse; cependant, le papa acheta naguère plusieurs morceaux de chant, partie haute. Le maître voulut faire observer que cela ne convenait pas à son élève. Allons donc, lui répondit l'ex-commerçant en poivre, mon fils avait la voix *basse*, l'an dernier, mais ne voyez-vous pas combien il a grandi depuis? Je sais ce que je fais, que diable!—

Il fallut en passer par là.

Dernièrement, comme on allait procéder à l'union civile et religieuse de la fille d'une brave femme de la rue St-Jean-de-Beauvais et d'un jeune tanneur dont le père, résidant à D***, venait d'envoyer sa bénédiction par la poste, le maire du douzième arrondissement, qui avait pris des renseignements sur la famille du futur, fit venir dans son cabinet la mère de la fiancée.

—Vous connaissez votre futur gendre? lui demanda-t-il.

—Comme si je l'avais fait, monsieur; c'est un bien digne jeune homme!

—Vous connaissez également son père?

—D'après ce que j'en sais, c'est un homme bien respectable.

—Mais, ajouta mystérieusement le magistrat, il est bourreau à D***!

—Je sais bien, monsieur,—mais c'est lui qui a exécuté mon mari.

Deux séminaristes en vacances, dans le voisinage d'une grande ville, tombèrent au milieu d'une troupe de gamins, qui les accueillirent, en imitant le cri du corbeau. Essayer de faire de la morale eût été peine perdue, c'est du moins, ce que pensait l'un des jeunes ecclésiastiques, d'humeur peu endurante. Il prit donc un des gamins par le côté, qui présentait le plus de prise, c'est-à-dire par les oreilles, et se mit en devoir de lui administrer quelques concluants soufflets.

En présence du danger, le jeune drôle ne perdit pas sa présence d'esprit:

—Prenez-garde, cria-t-il à l'abbé, vous n'avez pas le droit de *confirmer*!

—Rassure-toi, lui répondit le séminariste, ceci rentre non pas dans le sacrement de confirmation, mais bien dans l'*ordre*.

—Et sa main légère caresse fort vivement les joues du gamin, pendant que les camarades fuyaient en désordre.

Un bon mot de M. Scribe court la ville. Il était impossible que ce mot n'aboutît au *Corsaire*. Le voici.

Des négociations étaient entamées entre le célèbre auteur de tant de charmantes choses et un musicien au sujet d'un libretto.

L'affaire allait se conclure, lorsqu'on apprit à M. Scribe que le musicien en question était [illegible]cialiste.—En ce cas, s'écria-t-il, je ne lui donnerai pas de libretto. Qu'il en vole.

Un pied de nez pour les petits blancs.—Sa Majesté Faustin Soulouque, ce joli empereur noir qui singe si agréablement les empereurs blancs, vient de donner une Constitution à ses sujets.

Un des articles de cette Constitution déclare qu'*aucun blanc ne pourra devenir citoyen de Haïti, ni acquéreur d'immeubles*.

Ainsi voilà le remerciment que tous ces gentils moricauds, au nom de la liberté, et de par le bamboula, font à nos petits blancs, apôtres de la sainte émancipation!

Le citoyen Isambert et tous ses amis de France, messieurs les braillards négrophiles, n'auront pas même le droit de posséder une bicoque sur la terre de sa majesté Soulouque!

Quelle bonne et bouriffante leçon!

Effets de brouillard.—Le brouillard de décembre a défrayé pendant deux jours les faits Paris des grands journaux à court de canards. Nous allons essayer de compléter la nomenclature des accidents déplorables occasionnés par la brume du 11 novembre.

Vers minuit, un monsieur et une dame sortaient du théâtre du *Gymnase*. Arrivés devant le pâtissier, le monsieur s'approche du marchand de galette, et quitte un instant le bras de sa femme pour fouiller dans sa poche. Le temps de payer les dix centimes de pâte ferme demandée, la femme avait disparu dans le brouillard. Le monsieur prend le premier bras féminin qu'il rencontre et poursuit son chemin. Le couple arrive sans encombre à la porte Saint-Denis, mais au moment de passer devant *Ludovico Magno*, le monsieur tire à droite et la dame à gauche; l'un voulait entrer dans le faubourg, et l'autre dans la rue Saint Denis. On parlemente, on s'explique, et l'on reconnaît qu'on ne se connaît pas du tout.

Que faire à minuit quand on ne voit pas à dix pas devant soi? Nous n'en savons rien ni le couple non plus, car le lendemain il était constaté par procès-verbal du commissaire, qu'un mari assez mauvais sujet, n'était pas rentré chez lui, et qu'une dame passablement légère avait découché.

Vers la même heure, un de nos collaborateurs essayait de rentrer à son domicile, boulevart du Temple. Après deux heures de marche, de contremarches et de renseignements, grâce surtout à sa parfaite connaissance de Paris, il finit par arriver au boulevart des Capucines. Apercevant de la lumière au coin du boulevart, il se dirigea vers le phare sauveur, et entra juste dans l'hôtel des affaires étrangères.

—Béni soit le ciel! s'écria le concierge en entrevoyant notre ami dans la pénombre. Voici enfin monsieur le nouveau ministre.

—Hélas! répondit notre ami, je ne suis qu'un pauvre journaliste égaré.

—Vous êtes un ministre retrouvé. Entrez excellence. Vos appartements sont préparés depuis huit jours.

—Mais mon brave homme, je ne suis pas ministre.

—A d'autres! Si on voulait les croire il n'y en aurait pas un de ministre. Je suis concierge d'un ministère, il me faut un ministre, vous l'êtes, je vais fermer la porte et vous allez vous coucher, ou sinon....

Notre ami qui a vu le *Médecin malgré lui* et qui sait que les concierges sont gens assez peu patients de leur naturel se vit condamné à huit heures de ministère forcé, ce n'est que le lendemain, au grand jour, que son innocence fut reconnue, et qu'on lui rendit la liberté.

Il se lave les mains des complications qui pourraient survenir dans les affaires d'Italie.

Le dernier accident causé par le brouillard pouvait avoir des suites encore plus malheureuses que celui-ci.

Un frère et ami qui avait fraternisé toute la journée avec la citoyenne bouteille est tombé dans le canal en voulant rentrer chez lui. A ses cris de canard aux abois, un marinier s'élance dans l'eau et repêche le barboteur.

—Fichtre! s'écria le pochard en se secouant comme un caniche, je l'ai échappé belle.

—Vous avez failli vous noyer.

—Si ce n'était que ça.

—Quoi donc?

—J'ai manqué de boire de l'eau. Chameau de brouillard!

Deux illustres Bohêmes.—Avant-hier, en rentrant de la cérémonie de consécration de la Sainte-Chapelle, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a trouvé sur son bureau la lettre suivante.

"Mon cher Dumas,

"Je suis un de vos amis intimes. Peut-être ne vous rappelez-vous pas mon nom, je m'appelle Crinoquille, et je suis de Chantilly. C'est moi qui vous ai fait manger des biftecks de rhinocéros au hatchis, et des ragoûts de crocodiles au gingembre.

"Je vous fais mes sincères compliments, mon cher ami, de la haute dignité à laquelle vous a appelé la confiance du président de la République. J'en suis moins étonné que charmé, car vos connaissances spéciales des matières commerciales, industrielles et agricoles, vous appelaient tout naturellement au ministère de l'agriculture et du commerce.

"Mais ce qui m'a vivement surpris, mon bon ami, c'est de voir que, malgré le tracas que vous donnent les affaires de votre département, vous n'ayez pas renoncé au culte des Neuf-Soeurs. On joue ce soir une tragédie de vous au *Théâtre Français*. Serez vous assez bon pour me faire donner deux stalles d'orchestre?

"Je ne voudrais pas retourner à Chantilly sans avoir applaudi le *Testament de César*, et emporter de Paris un bienfait des dieux, c'est-à-dire un témoignage de l'amitié d'un grand homme.

"Agréez, etc. Castor Crinoquille."

M. Dumas (le chimiste) après avoir attentivement lu cette épître, la renvoya à M. Dumas (le dramaturge) avec ce billet sur papier-ministre:

"Monsieur,

"Entre princes de l'art et de la science, on se doit des égards. J'apprends par la lettre ci-jointe que je vous ai enlevé le portefeuille de l'agriculture et du commerce qui vous revenait de droit: J'en suis au désespoir extrême et je n'étais pas en mesure de vous offrir à l'instant même une honorable compensation.

"La chaire que j'occupais à la Sorbonne est vacante; les profondes connaissances chimiques dont vous avez fait preuve dans *Monte-Cristo* et surtout dans les *Mémoires d'un Médecin* me donnent l'assurance que je serai dignement remplacé dans le cours que je faisais peu et que vous serez libre de ne pas faire du tout; ce qui ne vous empêchera pas de recevoir les appointements affectés à la place et les bravos décernés à vos suppléans.

"Agréez, "Dumas,
"Chimiste précipité."

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

Mercredi soir, 12 décembre 1849.

Le marché au coton reste calme; environ 1,900 balles se sont vendues à une baisse moyenne de ¼ cts.

Sucre—Ventes de 500 boucauts aux prix d'hier. Environ 100 barils mélasse se sont vendus de 20½ @ 20⅞ cts le gallon.

Farine—Cet article se raffermit—Ventes de 2,500 barils, pour la plupart à $5.

Maïs—Il s'est fait quelques transactions de 48 à 50 cts le boisseau.

Change—Aucune variation dans les cours.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Barque Ch Thompson, Merryman, pr Philadelphie.
Brick J Cohen, Hathorne, pr Chagres.
Goelette Helen, Lewis, pr Mobile.
Hornet, Lind, pr Tampa Bay.
Geneva, Waring, pr Pensacole.
Alice, Miner, pr Pensacole.

—ARRIVÉS.—

Navire R C Winthrop, Sampson, de Boston.
Brick Tally Ho, Eliot, de Rio Janeiro.
Martina, Holestan, de Gothenbourg.
Goelette Wm R Pettis, Saunders, de Marks.

—STEAMERS.—

Aberdeen, Cloudis, de Memphis.
E A Ogden, Hantland, des Attakapas.
Mondiana, Larose, de la Balize.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Knoxville, Crump, de Vicksburg.
Caddo, Graham, de Shreveport.
Medora, Powell de Lafource.
P M Streck, Streck, de Donaldsonville.
Uncle Sam, Van Dusen, de St Louis.
Hard Times, Wilson, de Lafource.
Old Hickory, Northern, de Nashville.

Au bas du fleuve et montant:

Navire Adeline, trois navires—noms inconnus; barques Cyane et May Flower; un brick et trois goelettes.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.
Hibernia, pour New-York........le 1er Décembre
D'AMERIQUE.
Hibernia, de New-York..........le 26 Décembre

☞ Après ce steamer, il n'y aura que deux départs d'Angleterre en décembre, le 15 et le 29. Et après le 2 janvier, les steamers ne partiront de New-York ou de Boston que tous les 15 jours.

☞ Le navire SPARTACUS, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue du Quartier. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée; celles dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires respectifs. G. M. LUCAS, 10 déc—5 30, rue Bienville.

☞ Le capitaine et le consignataire du navire français SPARTACUS, venant de Bordeaux, ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage du dit navire. G. M. LUCAS, 10 déc—5 30, rue Bienville.

☞ Les consignataires du navire norvégien, Lyna, de Bordeaux, sont priés de faire prendre leurs permis, dans les cinq jours qui suivront son entrée en douane, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics à leurs frais et risques. POUGET FILS, Consignataire. 10 dec No. 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

☞ Le capitaine ni le consignataire du navire Norvégien, Lyna, ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage. POUGET FILS, Consignataire. 10 dec No. 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

Grande Vente par catalogue, de Marchandises sèches. Nous appelons l'attention des marchands à la vente de marchandises sèches de saison, par F. H. Petitpain, No 6, rue du Canal.

FRANKLIN HIGH SCHOOL, Rue Royale. Les examens annuels de cette institution auront lieu mardi 18, mercredi 19, et jeudi 20 décembre, jours de la distribution des prix.—Les élèves seront examinés de 10 heures A. M. à 3 heures P. M. Les parens et les amis de l'institution sont respectueusement invités à y assister. LOUIS ELKIN, Principal. 13 déc—4

M. TOURNOI prévient le Public qu'il ouvrira samedi prochain, 15 décembre, Un Estaminet à la française, au Premier, café du Passage de la Bourse de Louis. 13 déc—3

Guiness & Co. 12, rue du Camp, Marchands de **Jolis Articles de Fantaisie,** PLUMES EN OR, etc. ONT récemment ouvert un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE, choisis avec soin et convenables pour faire des PRESENTS; ils consistent principalement en: Eventails riches; Porte-Monnaies; Pupitres; Boîtes à musique; Lorgnons de théâtre; Bourses; Boîtes à ouvrage; Porte-Bouquets; Cannes; Toilettes; Boîtes à gants; Jeux; Accordéons; Boîtes à bijoux; Poupées; Portefeuilles; Boîtes à aiguilles; Vases; Boîtes à cartes; Papeterie; Ridicules; Jolis Albums; Boîtes à odeur; Curiosités; &c. &c. &c. Nous avons en outre ouvert un Grand stock de PEIGNES, BROSSES ET PARFUMERIE. Toilette de ville pour Messieurs, effets de voyage, équipements de partie de plaisir. GUINNESS & Co. Marchands de Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c. 23 déc 12, RUE DU CAMP.

Fusils et Pistolets. RECEMMENT reçu par l'Ohio, quelques REVOLVERS de COLT et d'ALLEN. Aussi—Quelques choix de Fusils et Carabines; Poires à poudre; Sacs à plomb; Gourdes, &c. &c. GUINNESS & Co. Marchands de Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c. 13 déc 12, RUE DU CAMP.

Arrivage de Marchandises nouvelles. E. VALMONT & Co, No 50, rue du Canal, ont reçu par les derniers arrivages, un magnifique assortiment de MARCHANDISES fines, françaises et anglaises. Vu la saison avancée, ils les offriront à des prix très réduits pour en obtenir une prompte réalisation. 13déc

Couvertures françaises extra fines. E. VALMONT & Co, ayant en magasin une trop grande quantité de couvertures françaises, assorties de grandeurs et de qualités, en offriront à des prix réduits. 13déc No. 50, rue du Canal.

VICTOR HEBERT, Rue de Chartres, No. 149. VIENT de recevoir par les navires Austerlitz et Buena-Vista, du Havre, un grand assortiment de cartonnage pour étrennes, tels que nécessaires, valises, coffrets, corbeilles, paniers, &c. &c. le tout des modèles les plus nouveaux et du meilleur goût. MM. les marchands confiseurs de la ville et de la campagne dont l'assortiment dans ce genre ne serait pas complet, pourront le compléter par lots à leur convenance et à des prix avantageux. Reçu par les mêmes navires, les Almanachs Comique, Prophétique et [illegible] Liégeois, pour 1850. 13déc

CHEZ LELIEVRE, aux Rouges, No. 210. [illegible] Mécaniques en boîtes de toute dimension [illegible] pour familles, pour hopitaux, trousses de docteur et ordinaires. Composition pour préserver de la rouille le fer et l'acier. Articles de fantaisie pour étrennes. Grand assortiment de LIVRES POUR ETRENNES, nouveaux, instructifs et amusants. [illegible] complets ou par extraits. Livres de piété, reliures riches, genre nouveau et à des prix très modérés. Papeteries, buvards, &c. Toilettes de tables, encriers nouveaux. Chapelets et médailles en or et argent. PARADIS ILLUSTRE, images des saints lithographiées [illegible] Paris et coloriées avec soin au pinceau. La librairie [illegible], connue pour le bon choix des livres pour la jeunesse dont elle est constamment pourvue, offre cette année un supplément considérable à son assortiment ordinaire, et mérite de fixer l'attention des acheteurs par la variété [illegible] des reliures, et surtout par la modicité des prix. L'ALMANACH de Lelièvre pour 1850 dont la publication a été retardée à cause des élections vient de paraître et est prêt à être livré en toutes quantités aux acheteurs. Quelques abonnements à l'Illustration sont disponibles. Le sieur Lelièvre rappelle aux lecteurs de cet excellent journal qu'il abonne à SIX PIAS[TRES] par an. ABONNEMENT aux Journaux des Demoiselles, des Jeunes Filles, à l'Echo des Feuilletons, et à tous les Journaux de Paris. Commission en librairie, instruments de chirurgie, préparations anatomiques &c., &c., &c. 13 dec—(1)

CHAUSSETTES DE LAINE—100 douzaines chaussettes de laine, fortes, à vendre par FAUST & CO, 13 dec No. 10, rue des Magasins.

MALAGA DOUX—200 barillets, vin fin, en débarquement du brick Caroline, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 12 déc 54, Vieille Levée.

MALAGA SEC—100 barillets, vin de qualité supérieure, en debarquement du brick Caroline, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 13 dec 54 Vieille Levée.

Charronnage, Charrues et Quincaillerie.

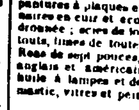

LES soussignés agents pour la vente de roues de Wheeling, Virginie, reçoivent constamment, et ont en magasin 186 paires de deux à cinq pouces, avec essieux en fer et brancards, et 30 paires de 2 à 3 pouces avec en [illegible] complètes et deux diables; ils prennent aussi des ordres pour toute espèce de charronnage et les débarquent sur les habitations aux prix de manufacture. Ils sont aussi agents de Hall et de Ballenger, de Maysville, Kentucky, et ont constamment en magasin un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures. AUSSI—Un grand assortiment de quincaillerie pour habitation, savoir: chaînes, clous coupés et forgés, haches de Hunts, pelles à douille et irlandaises, pioches de toutes qualités, couteaux à cannes, pentures à plaques et à gonds, meules, colliers ordinaires en cuir et écossais; corde de Manille et goudronnée; acier de long, pour moulins et passe-partouts, limes de toutes espèces; poulies en fer avec Rosa de sept pouces, et un grand assortiment de fer anglais et américain; essieux en fer avec boites; huile à lampes et de lin; esprit de thérébentine, mastic, vitres et peintures de toutes qualités. HOGAN & TURREAUD. 4 mai 20 Vieille Levée.

VICTOR, Rue St-Charles No 16. *Importeur de marchandises françaises, anglaises et américaines,* A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Charron, Naragansett, Créole et Vesta, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail, 5 caisses chapeaux soie extra-fin, 50 douz. chemises toile fine, nouveau modèle, 60 douz. do coton devant toile, 70 douz. do do couleurs assorties, 400 douz. gants Jouvin, do assorties. Un grand assortiment de cravattes noires et couleur, chemises de flanelle, caleçons tricots, chaussettes blanches, écrues et en couleurs, mouchoirs pour hommes, do pour dames, garnis en Valenciennes, nécessaires de toilette pour hommes et pour dames. Porte-monnaies pour hommes et pour dames, cadre en acier, do do, double ressort, du chemins de fer, do do, triple ressort, do visites à jour et à ressorts dorés, do carrés, coins argent, do forme gibecière, or et argent, do écaille incrustée, or et argent, do écaille, écussons à filets, do blancs, coins en or, do écaille riche, coins à filets, or et argent, tabatières en écaille, filets or et argent, peignes en écaille, en buffle et autres, riches cannes de fantaisie, armes et autres, parapluies de toutes qualités, brosses à tête en écaille et autres, un grand assortiment de parfumerie en belle qualité, fabrique de perruques, toupets et frisettes, un grand assortiment de cheveux longs pour Messieurs les coiffeurs, etc. etc. VICTOR, 13nov 16, St Charles, entre Canal et Commune

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS. HART THOMAS & Co. informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit: *De la rue Jackson, Lafayette*: Première voiture, à 6 heures A. M. Dernière do à 8 de P. M. *De la rue du Canal*: Première voiture, à 6 1/2 heures A. M. Dernière do à 8 1/2 heures P. M. *Départs du bas de la ville*: De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité. Première voiture, à 6 heures A. M. Dernière do à 7 3/4 h. P. M. *De la rue du Canal*: Première voiture, à 6 heures A. M. Dernière do à 8 1/4 heures P. M. Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames. Billets à vendre au No 58, rue des Magasins. 20 mars—1an

MODES D'AUTOMNE. C. M. SIMPSON, 28 RUE DE CHARTRES, VIENT de recevoir de France les Marchandises suivantes de la mode nouvelle et énumérées ci-dessous. Cachemire unis, couleurs à la mode, Mousseline de laine unie, Cachemire imprimés très riches, Velour brodé, do, Mousseline de laine, couleur voyante, Soieries couleurs changeantes très riches, Satins de Chine en relief, Do do d'unis noir et couleur, Mouchoirs en linon et en toile, un grand assortiment, Pelerines en dentelles, différents genres, Do en blonde do do, Do en maline do do, Voiles blancs et noirs en dentelles très riches, Cols et manchettes brodés, Bas en coton et en soie, Gants de chevreau très fins, rubans à ceintures. MANTILLES—Magnifique assortiment de satin de Chine en noir et couleur, à la nouvelle mode tels que: Orientales, Medora, Judith, Soieries changeantes, unies, à dessins, noires et couleur. 15 oct

SAVON—500 caisses Winchester No 1, marque véritable, en déchargement du navire Rosaline et à vendre par TROISGROS & LAMPRE 26, Vieille Lev

LES SOUSSIGNES ayant formé à partir du 1er octobre, une société sous la raison commerciale de L. SPERIER & CO, sollicitent le patronage accordé jusqu'à ce jour aux anciennes maisons de L. Sperier et de G. Pascal. Leur magasin est situé au No 55, rue de la Vieille Levée. L. SPERIER, G. PASCAL. 12 déc—10f

5 piastres de Récompense.

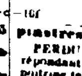

PERDU ou volé—Un chien setter noir, répondant au nom d'OMAR, ayant la poitrine tachetée de blanc, et une tache blanche sur le nez. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez VICTOR SENIT, 12 déc—1 Encoignure Bayou et Claiborne.

A VENDRE. UN jeune nègre âgé d'environ 25 ans, bon cuisinier, cocher et domestique de maison et de table, pleinement garanti. —AUSSI— Une mulâtresse âgée d'environ 25 ans, très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne coiffeuse et domestique de maison. Pour plus amples informations, s'adresser à BLOIS & FORTIER, 12déc 91, rue des Magasins.

Aux Brasseurs et aux Manufacturiers de Salsepareille. 20 balles de 15 m. chaque, bouchons à bière longs et pointus. 50 balles de 30 m. chaque, petits bouchons pointus, importés des meilleures manufactures espagnoles, et à vendre par P. CUSACHS, 11déc enc St-Philippe & Condé

EN débarquement des navires Presto et Lyna, de Bordeaux, à vendre par les soussignés: 24 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne, 84 barriques vin rouge bonne qualité. BOYER FRERES, 12déc Encoig. Moreau et Mandeville. 3e Mun.

A VENDRE en magasin—150 barriques vin rouge vieux Medoc St-Julien; 15 do do do Laffite; 15 do do do Chateau Margaux; 10 do do do Haut Talence; 60 do do do ordinaire St-Estephe; 90 demi barriques vin rouge Chateau Margaux de 60 gallons chaque; 90 do do do Medoc St-Julien; 70 do do do ordinaire St-Estephe; 150 barils vin blanc vieux Haut Sauterne; 150 do do do Barsac; 100 caisses vin rouge Chateau Margaux; 50 do do vieux Chateau Cos, Destournel; 50 do do ordinaire St-Julien Medoc; 50 do do St-Estephe Medoc; 25 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne; [illegible] 1/2 bouteilles Haut Sauterne; [illegible] de Barsac; [illegible] rouge de 1/2 bouteilles Chateau Margaux; 2000 bouchons demi long, superfin en sac de 500; 2000 do long do do do; 20000 do demi bouteilles superfin do do; 20000 do ordinaires en balle de 15 mille chaque, pour damejeannes; 30 caisses absinthe suisse de Dubied père et Fils; 10 do do Berthoud Fils. A vendre par LEBUCH FRERES, 12 déc 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon.

PRODUITS CHIMIQUES—Les soussignés sont autorisés à recevoir des ordres qu'ils rempliront à des prix libéraux, pour les articles suivants de la manufacture de produits chimiques de Lennig & Co, de Philadelphie. Chlorure de chaux, alun, couperose, vitriol, borax raffiné, eau forte, acide muriatique, acide nitrique, ammoniac, acide nitreux, sel d'étain, muriate d'étain, oxymuriate d'étain, cendre de soda, sulphate d'alumine. E J HART & Co. 12 déc—1f 79 rue Tchoupitoulas

QUININE par caisses, à vendre par E J HART & Co, 12 déc 79 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam— MOSELLE 5 caisses vin Winnigen 1846, do 5 do do Braunsberg 1846, do 5 do do Scharzberg 1846, HOCK 5 do do Erbach 1846, do 5 do do Charzachberg 1842, do 5 do do Marcobrunn 1834, do 5 do do Johannisberg do, do 5 do do Sparkling Moselle 1834. 5 do do Sparkling [illegible], à vendre par A. DELAMARE, 3 déc 36, rue St Louis.

Université de la Louisiane.—Département Académique. *Encoignure Commune et Philippe.* Professeurs pour la session de 1849—50. Latin et grec, Gen C. Anthon A. M. principal. Mathématiques et anglais, C. W. [illegible]. Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M. Langue et littérature française, Marc Roux. Les prix varient de $4 à $10 par mois. Il y a une classe à part pour les enfants au-dessous de 10 ans. GEO. C. ANTHON A M principal. 29 oct—6m

Plantation à vendre. *Appartenant à la succession d'Alexander George, décédé.* LA susdite superbe habitation d'une certaine renommée GRAND-COTEAU située dans la paroisse Nord du Lac Pontchartrain, entre [illegible] et le Bayou Bonfouca et la Rivière aux Perles, à l'entrée des Rigolets dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane. Le dit lot contient environ 350 arpents de haute terre labourable, pour[illegible] mise en culture de sucre, coton ou riz. [illegible] Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable de ce jour au 15 décembre prochain, elle serait ce jour-là offerte en vente à l'encan, au plus haut enchérisseur par [illegible]. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à J. H. [illegible], Agent des héritiers. 8 oct—

VIN BLANC—100 barils vin blanc Haut Sauterne très supérieur en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25 Vieille Levée. 10

VIN ROUGE—50 barriques vin Medoc Pauillac 1844. 10 do do veuve Queron 1844 16 do do do Chateau Barsac 1845, 30 do St-Estèphe Medoc 1846, 25 do Vve Bachel 1, 1er cru 30 do St Laurent de Bane, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 10déc 25 Vieille Levée.

BOUCHONS—10 balles pointus en magasin et à vendre à bon marché pour finir une consignation, par A. CARRIERE, 10déc 25, Vieille Levée.

CHAMPAGNE de la marque supérieure [illegible] (Marne), 100 paniers Champagne, récemment reçus, et à vendre pour clore une facture, par A. CARRIERE, 10déc 25 Vieille Levée.

EN débarquement du navire norwégien Lyna venant de Bordeaux 50 barriques vin rouge Montferrand; 17 do do Estèphe Medoc; 230 caisses vin Chateau Beirnane 1844; 300 do do St-Julien; 2 0 do do 1er cru; 50 do do chateau Latour 1841; 2 demi pipes eau de vie Castillon Je. 1825; 10 quarts do do do 1825; 16 huitièmes do do do 1825; 10 quarts pipes eau de vie Castillon Je. 1815; 30 huitièmes do do do 1815; 10 quarts do do celebrated Brandy Wine, 1815; 3 huitième do do do 1815, et à vendre par A. CARRIERE, 10 déc 25 Vieille Levée.

EAU DE VIE COGNAC—Le soussigné ayant toujours en main les différentes marques d'eau de vie comme suit:—Otard, Dupuy & Co, Castillon 1815 et 1825, Celebrated Brandy wine, 1815 et 1825; Jas. Hennessy, Bark, Nart gue & Rigourdan, W. Raymond; A. Seignette et J & J Martell, offre à vendre à des prix très modérés. A. CARRIERE, 10 déc 25 Vieille Levée.

Cuisines patentées, de Barbes. LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer. Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en désirer pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 20 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATERWORKS et la chauffer à mesure qu'on en retire. Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité. S MASPEREAU & Co, 7nov— Rue Condé, No

Huile chimique ou camphine, et Esprit de Gaz. LES soussignés auront constamment en magasin une grande quantité de camphine de première qualité et qui sera toujours très fraiche, attendu qu'ils viennent de prendre des arrangements avec les fabricans du Nord pour en recevoir toutes les semaines, et qu'ils vendent meilleur marché qu'aucun autre magasin ou détaillants en voiture. S.MASPEREAU & Co, 21 nov No. 22, rue Condé.

Etienne CLAUDE, Miroitier, 146, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. REDORE les VIEILLES GLACES et les remet A NEUFS, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprend tout ce qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix. ☞ On prendra à domicile 10 janv—1an

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATOMES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés L A GUILLEMAIN, Agent 15 mai—1an

PEINTRE. A. C. JAUME, *Peintre de portraits et professeur de dessin.* Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin. Leçons en ville. Rue Royale, 219 29oct—1an

A VENDRE une fabrique d'Eau de Seltz et Limonade Gazeuse. S'adresser au bureau de l'Abeille. 27 nov—

Fabrique de Moutarde créole Louisianaise, (*La seule permanente depuis* 1833) RUE ST-LOUIS, No. 146. LE soussigné informe sa nombreuse clientelle, et le public en général, qu'ayant augmenté son matériel de manufacture, il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront adressés de la ville, de la campagne, ou du dehors. Les personnes tenant restaurant, pension ou grocerie, trouveront des conditions libérales en s'adressant à sa fabrique. Il recommande plus que jamais, à tous ceux qui ont l'intention de consommer de ses produits qui se vendent par les rues, de faire attention à son cachet noir portant: *Moutarde créole* et à son étiquette verte surmontée d'un aigle. Le soussigné fait savoir également qu'ayant chez lui un des premiers manufacturiers-parfumeurs de France, il fabrique tous les objets de PARFUMERIE, et savons de toilette, aux prix de Paris. On prépare aussi et consciencieusement, les principaux MEDICAMENTS d'après F.V. RASPAIL. Un atelier de LITHOGRAPHIE pourvu de bons dessinateurs, graveurs et pressiers, est joint à l'établissement où sont exécutés avec soin, célérité, et à des prix modérés, tous les ouvrages généralement quelconques qui concernent cet art. L. EVER. N. B.—Un homme sobre et bien recommandé trouvera un emploi avantageux pour colporter les produits de la fabrique. 3 déc—6

J. U. LAVILLEBEUVRE a transporté son bureau au No 257, rue Condé.

Foire au bénéfice des Veuves Indigentes. LUNDI SOIR, 10 COURANT ET SOIREES SUIVANTES, *A LA SALLE DE BAL ST LOUIS.* LES dames de la Providence informent les habitants de la Nouvelle Orléans, que lundi soir, 10 courant, et tous les soirs, pendant la semaine, une foire sera ouverte à la Bourse St Louis. Les bénéfices de la dite foire seront affectés à l'établissement d'une maison de secours pour les veuves indigentes de tous les pays et de toutes les religions. 1déc

Bureau du Rail Road de Carrollton à la Nouvelle-Orléans. AVIS—Une élection des directeurs de la Compagnie du Rail Road de Carrollton pour servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau lundi 14 janvier 1850, entre 10 heures A. M. et 1 heure P. M. CHARLES BAQUIE, Secrétaire. 10déc—au 14j

BUREAU DES ASSURANCES, *Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1849.* AVIS est par le présent donné aux marchands et autres personnes intéressées que les steamboats suivants faisant les voyages entre Brazos et Brownsville sur le Rio Grande, sont déclarés impropres au transport du fret, et que toutes marchandises chargées à leurs bords ne seront assurées par aucune compagnie faisant partie de ce bureau. Ces steamers sont: J. E. Roberts, Col. Cross, Troy, Tom Kirkman et Little Yazoo. WM. CHAMBERS, Secrétaire. 7 déc—14f

PENSION—Madame E. HOGAN informe ses amis et le public, qu'elle a pris à bail la belle et élégante maison sise rue St Louis, No. 184 entre Bourbon et Dauphine. Les familles et les messieurs qui voudraient prendre pension, soit au mois ou par jour, trouveront dans ce local des chambres aérées, une bonne table et des domestiques attentifs, etc 10 déc—30

Propriété sur le Bayou St Jean et rue Conti. TROIS arpents de terre face au bayou St-Jean, sur 40 arpents de profondeur, jusqu'à la rue du Canal. Un arpent face au côté de la Métairie, par 16 arpents, s'étendant jusqu'aux établissements de la Compagnie de [illegible]. Douze lots face à la rue Conti, No. 1 formant l'encoignure Tremé, et le Nord, encoignure Tremé. Si les dits lots ne sont pas vendus le 1er janvier, ils seront vendus à l'encan. A. HOIGE, 10 déc—6 9, rue Bourbon.

Joujoux—Joujoux—Joujoux. 84, Bazar de la rue Chartres, 84. LE soussigné prévient sa nombreuse clientelle qu'il fera l'ouverture de son magasin de jouets et d'objets d'étrennes, le 12 du présent mois; il invite respectueusement les dames et le public en général à venir visiter son établissement, seul de ce genre pour la variété et la richesse de l'assortiment. P. JAUFFROID, 10 déc—6 Rue de Chartres No. 84

P. & E. REILLY, Encoignure des rues Royale et Canal OFFRENT en vente les marchandises suivantes, toutes de premier choix: Robes mousseline Suisse brodée, do crêpe blanc do, do dentelle à jupe et volants, do do noire do, do do brodée en couleur, grande nouveauté. Grenadines, gazes et mousseline soie pour soirée, Albanines article nouveau en couleurs vives pour bal, manteaux, cachemire brodé, satin, velours, &c., mantelets, pardessus, visites, basquines, coin de feu, &c, châles cachemire, satin, soierie glacée, damassée, &c. —SOIERIES— Armures, Alcyonnes et gros de Naples glacés, en nuances claires, Pekins et damas riches, satins blancs et noirs, levantines, gros du Rhin, taffetas cuits, &c. &c. N. B. Nous venons d'ouvrir une caisse de châles crêpe de Chine, blancs, cerise, rose, saumon, &c, tous brodés dessins riches et que nous vendrons à des prix beaucoup plus bas que le cours ordinaire. 6 déc

HENRY NOEL, MAISON D'IMPORTATION, rue Royale, 163 attenante à la Banque de l'Etat. *VINS*: De Bordeaux en caisses et en barriques, De Bourgogne, rouge et blanc, De Champagne. *LIQUEURS*: Eaux de vie et Cognac, Absinthe Suisse, de la marque Pernod, Kirch Suisse, même marque. *MARCHANDISES SUISSES*. 6 balles Mouchoirs Madras. *BRODERIES SUISSES*. 2 balles parfaitement assorties: Robes, Mouchoirs, Cols, Bandes, Entre-deux, Jupons, Devant de chemises. *COUVERTURES DE LAINE*: De toutes les dimensions et densités, depuis les qualités les plus ordinaires jusqu'aux plus fines. **HORLOGERIE** RECU par le navire Ferriere, une caisse pendules, de voyage, à réveil, à répétition, à quantième, et ordinaires, toutes d'un genre tout nouveau, et parfaitement garanties. **Tableaux de maîtres.** Reçu par le même navire douze tableaux à l'huile, paysages, marines et animaux, en magasin et à vendre par HENRY NOEL, rue Royale, 163 11 déc près la Banque de l'Etat

GRAND RABAIS. SOIERIES, SCHALS, CACHEMIRES. MOUSSELINES laines, manteaux mérinos français, visites, mantilles, paletots, et toutes espèces de marchandises d'automne et d'hiver, réduites de vingt pour cent, à vendre par THOMAS BRADY, 5 déc 22 rue Chartres

A VENDRE. *Pour Cause de Départ pour France.* UN superbe magasin de BIJOUTERIE, ORFEVRERIE, HORLOGERIE, etc, des mieux placés de cette ville, très bien achalandé tant pour la vente que pour les raccommodages; ce magasin est très bien fourni de marchandises, tant à la mode française qu'à la mode créole, le tout au plus juste prix. On vendra avec ou sans marchandises ou partie des marchandises, à la convenance de l'acquéreur. Si d'ici au 15 de ce mois le dit magasin n'est pas vendu à l'amiable, il sera alors vendu à l'encan, par [illegible] encanteurs. Conditions de la vente: comptant. S'adresser sur les lieux, rue de la Vieille Levée, No. 108, ou aux encanteurs sus dits. 5 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.—La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu et la vie, est transportée du No. 34, rue Gravier, au 39, rue du Camp. Elle fait des assurances sur la vie des personnes blanches et des esclaves, aux taux établi par la Direction. 17 nov—30f

A LOUER ou à VENDRE—Deux maisons nouvellement réparées et peintes, situées dans la rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St-Anne, portant les numeros 233 et 237. S'adresser au numero 35, rue Natchez 5déc

LABORDE & XIQUES ont transporté leur magasin No. 3, rue Front, entre les rues Canal et Crossman, vis à vis le débarcadère des bateaux à vapeur, 1re municipalité. 5déc

CHANGE.—Directement sur Gênes, à 3 jours de vue, à vendre par DOMINIQUE LANATA. 10 déc

CHANGE directement sur Bordeaux à 60 jours de vue à vendre par DOMINIQUE LANATA. 10 déc

CHANGE directement sur Paris, à 60 jours de vue à vendre par DOMINIQUE LANATA. 10 déc

CAB A VENDRE.

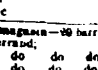

UN TRES BON CAB A VENDRE. S'adresser au No 108 de la rue Conti. 11 déc— 6f

BOUTEILLES—20 caisses bouteilles à vin de Porto, à vendre en magasin par P. CUSACHS, 11déc enc St Philippe & Conde

COGNAC—11 demi pipes cognac Otard Dupuy & Co; 17 quarts do do do; 15 demi do do A de Mondore 1840; 12 quarts do do do do; 15 demi do do J. Errand; 20 quarts do do do do. En débarquement du navire Spartacus, et à vendre par J. & J. TARDOS, 11déc 31, Vieille Levée

EN magasin—40 barriques vin Bordeaux Montferrand; 60 do do do Queyries; 10 do do do vrai Cantenac; 8 demi do do do do; 40 barils vin blanc (Barsac); 5 do vinaigre de vin blanc; 1800 caisses vin St-Julien; 10 barils vieux cognac supérieur J. Prom; 8 demi barils sardines; 4 caisses papier record français; 4 balles papier à cigarettes; 6 demi barils sauterne supérieur. A vendre par FDO. DE FUENTES & Co, 11déc

VENANT D'ARRIVER DE LA HAVANE—45 sacs café de la Havane; 8 barils gouyave; 3 balles cire d'abeille blanche; 1000 cigares des meilleures manufactures, à vendre en magasin par FDO. DE FUENTES & Co, 11 déc 22, Vieille Levée.

VENANT d'arriver de Bordeaux par le navire Spartacus: 37 barils vieux cognac 1ère preuve. A vendre par FDO. DE FUENTES & Co., 11déc 22, Vieille Levée.

Pâte de Nafé d'Arabie; do Pectorale de Frène; do do de Degenetais; Poterie et verrerie en toute espèce pour droguistes, &c.; Potasse rouge et blanche; Alun, carbonate de soude raffiné; Seringues en verre de toute sorte; Bougie en paquets et en balles; Graine d'anis, de coriandre, de canella, &c; [illegible], sel de soude; Fleurs de coquelicot, &c., &c.; En débarquement et à vendre en gros par E. BONNABEL, Droguiste, 27, 11 déc rue Tchoupitoulas encoig. Natchez.

HUILE DE BALEINE—3000 galons huile d'hiver épurée et non-épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co, 11 déc Encoig. Magasin et Lafayette.

BLANC DE BALEINE—300 caisses blanc de baleine de dimension assortie, marque de J. Howland & Co, à vendre par J. W. STANTON & Co, 11 déc enc. Magasins et Lafayette

NOUVELLEMENT reçu—40 meules Gruyère, 100 litres lentilles françaises, 500 liv. saucisson, 60 douzaines Neufchatel, 20 barils vin blanc, 30 barriques vin vieux et un assortiment de comestibles pour famille. JEAN FISSE, 9 nov Enc. St-Pierre et Royale.

DIVERS—25 caisses de fraises au jus; 3 do 300 boites champignons; 4 do 100 boites et 200 demi boites truffes au naturel; 3 do pâtés truffés en grands et demi boites; 3 do pâtés truffés assortis; 200 caisses de do de Bourgogne; 15 barriques vin rouge Pauillac; 4 quarts de pipe Cognac J. Mésier frères, à vendre à bon marché, pour clore des consignations par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 14 nov 26 rue Bourbon

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA. Atencion!

En conformidad al articulo 12, seccion 2a, de los reglamentos, la Compañia [illegible]

De orden del capitan, CAYETANO [illegible] deciembre 10.

CLOTURE D'AFFAIRES, *LIQUIDATION POSITIVE* **C. REDON,** Encoignure Douane et Chartres. ETANT déterminé à clore ses affaires, offre son grand assortiment de BIJOUTERIE, MONTRES, DIAMANTS, ARGENTERIE, PLAQUE, etc, etc, AU PRIX COUTANT et pour du comptant seulement. Son magasin étant un des plus beaux et des mieux assortis de la ville, les acheteurs y trouveront d'excellents marchés. Les ventes commenceront le 6 décembre, et continueront chaque jour, jusqu'à ce que le tout soit vendu. 7 déc—15

NOUVEAUTES DE PARIS. Vente au-dessous du prix coutant. Mme VINCENT A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de nouveautés, telles que Chapeaux de dames, Rubans, Fleurs, [illegible], Voilettes, Bonnets, Eventails, Dentelles, Broderies en tous genres, Manteaux, Visites, Paletots &c. &c. &c. Devant quitter les affaires et liquider promptement le contenu de son magasin, Mme VINCENT vendra toutes ses marchandises au-dessous du prix coûtant. Rue Royale, encoignure Conti. 4déc—1m

X. LAMBERT, marchand, No 62, rue des Remparts, a constamment en main un assortiment de vins, LIQUEURS CORDIAUX ET FRUITS A L'EAU DE VIE, qu'il offre à vendre à des prix modérés. 4 déc—

No. 180, rue de Chartres, JULES BOSSE & PINAUD, Coiffeurs, *Successeurs de L. Chabral,* ONT l'honneur de prévenir leur clientelle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que cravates de soie, cols-cravates, cannes, parapluies, chemises toile, coton, chemises en cachemire, mérinos et flanelle, chaussettes, caleçons en mérinos, peignes d'écaille, buffle, brosserie, etc. etc. Un grand assortiment de parfumerie de Monpelas dépôt de parfumerie de Lubin Guerlain. Véritables gants de Jouvin. Fabrique de postiches, perruques, toupets, cachefolies, nattes, bandeaux, frisettes. Leçons de coiffures. Salon pour la coupe des cheveux, au premier. 24 nov—1m

TOILES—TOILES. THOMAS BRADY, 22, rue de Chartres, VIENT de faire l'ouverture d'un assortiment complet de toiles de ménage, importées directement des meilleures manufactures d'Europe. Toile à draps, à chemises, damassé, essuie-mains, serviettes, diaprés, linons, batiste gauffrée, taie d'oreiller et toutes les qualités de toiles. Ces marchandises sont entièrement garanties pur fil. THOMAS BRADY, 22nov 22, rue de Chartres.

M. DEVRIES. PREMIER prix du Conservatoire de Bruxelles et élève des maîtres célèbres Bordogni et Geraldi, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera des leçons de chant français, italien et allemand aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. DEVRIES, Rue Bourbon, encoignure St Pierre, au Premier. 20nov—1m

LEÇONS DE GUITARE. *F. KIRCHNER, chez M. Meyer,* No. 3, rue du Camp, ou 44, rue Royale. F KIRCHNER, professeur de GUITARE, offre ses services aux dames et messieurs de la ville, qui désireraient apprendre ce bel instrument. Par sa méthode on peut, en peu de temps, devenir un guitariste habile. 20nov—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Spartacus, venant de Bordeaux 172 barriques vin rouge, 24 demi barriques vin blanc, 450 caisses vin rouge. G. M. LUCAS, 10 déc—1m 30, rue Bienville

EAU DE VIE—[illegible] Alex de Monteran 1840, [illegible] J. Eraud; [illegible] Jean Louis 1811, [illegible] J J Durand fine champagne 1842; [illegible] J J Durand Cognac 1844, [illegible] 1847; [illegible] J. J. Durand Cognac 1846, [illegible] Magiory Cognac 1834, [illegible] Jobn Durand & Co La Rochelle 1836, [illegible] J. L. Bleville; [illegible] A de Mondore 1840; [illegible] J. Cassau & Co Cognac. 9 pipes Genièvre Anchor brand. En magasin et sous les clés de la Douane, à vendre par J. & J. TARDOS, 10 déc 31, Vieille Levée.

A VENDRE, en débarquement du navire Lyna, de Bordeaux, 72 barriques vin rouge bon ordinaire, 28 do do supérieur pour famille, 150 paniers Vin blanc Haut Sauterne, 100 caisses [illegible] l'eau de vie. Par POUGET FILS, 10 déc No. 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—345 caisses en débarquement des navires Ocean Queen, Aberlino et Roxana, à vendre par E. G. HOBBS, 10déc 12, rue de la Douane

VINS en caisses et Eau de vie: 600 caisses vin rouge Chateau Margaux et Pauillac Medoc, 150 do Vin blanc de 12 bouteilles haut Sauterne, 300 do do de 24 1/2 bouteilles do, 21 demi pipes Eau-de-vie. En debarquement du brick Lyna, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 10 déc—6 f No. 9, Rue St Louis.

EN débarquement du brick Giovanni, Battisti de Gênes, 130 ca[isses] de Macaroni de Naples, blanc; 100 do Vermicelli, do jaune; 5 do Perguette do; 5 do Lasagnette do; 10 do Tagliarini do; 10 do Macaroni do. A vendre par F. TALAMON, 10 déc 182 et 184, rue Royale

EN débarquement du brick Lyna, capt. Geelmuyden, de Bordeaux; 16 barriques Vin blanc Haut Sauterne; 16 do do rouge St Estèphe Medoc; 8 do do do Graves Blanquefort; 20,000 Etiquettes dorées à bouteilles, assorties; et à vendre par F. TALAMON, 10 dec 182 et 184, rue Royale.

VINS—200 barriques vin St Emilion bon ordinaire, 30 do Medoc bon ordinaire, 25 do Medoc au dessous de l'ordinaire, 40 do Haut Talence au dessous de l'ordinaire, 800 caisses vin St-Emilion 1844, 200 caisses vin St-Emilion 1846, 650 caisses vin St Julien, 250 caisses Haut-Talence 1844 et 400 caisses Branne Mouton Léoville, 100 paniers vin de Champagne, 40 caisses absinthe suisse, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 10 déc 30, Vieille Levée.

NAVIRE Lyna, de Bordeaux—75 futailles eau de vie 4me et 1re preuve, de la marque A. Moreau, de La Rochelle, à des conditions libérales par THOMAS PINET & Co, 10déc 183, rue Royale

EN Douane et en magasin—250 futailles eau de vie 4me et 1re preuves, de différens âges, des marques suivantes:—Pinet, Castillon & Co, de Cognac; United Proprietors, A Moreau, de La Rochelle, Gignon & St Georges d'Oleron, Bouvet Jne, de Bordeaux, un choix de vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Liqueurs, Fruits au jus et à l'eau de vie, liqueurs, etc, à vendre par THOMAS PINET & Co, 10déc 183, rue Royale.

EN déchargement du navire Massachusetts de Bordeaux 79 barriques vin rouge St-Estèphe; 28 do do St-Julien; A vendre par V. & E MAIGNAN, 8 déc 85 et 87, rue St-Louis

EN déchargement du brick Presto, de Bordeaux: 900 caisses vin rouge St Julien. A vendre par V. & E MAIGNAN, 8 déc 85 et 87, rue St-Louis.

EN débarquement du brick San Giovanni, de Gênes, 600 caisses vermicelle extra; 400 do macaroni; 600 paniers huiles bouteilles de 24 onces; 200 do en demi-bouteilles; 40 barriques vin rouge de Belfort; 4 caisses manne; 2 do saucissons; 4 meules fromage de Parmesan; 100 paniers figues sèches de Naples; 3 caisses citrons candis; 10 estagnons eau de fleur d'oranger; 150 caisses citrons de Gênes, 30 tables de marbre; 4 baignoires en marbre; 100 mortiers do; 2 caisses pistaches pour les confiseurs. A vendre par D. LANATA, 8déc 9 & 10, Jefferson.

Vermicelle et Macaroni. 200 caisses vermicelle et macaroni en déchargement du brick Giambatista, de Gênes, et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 8 déc 27 rue St Louis

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—265 caisses actuellement en déchargement des navires [illegible] et Nestoran, à vendre par G. W. DUNBAR, 7 déc 30, rue Douane

AGENCE DE TABAC DES MANUFACTURES DE LA VIRGINIE—5,000 colis tabac des manufactures de la Virginie, comprenant toutes les variétés et grades de livres, 5 s, et 8 s, que nous offrons au commerce au plus bas prix et aux conditions les plus favorables. Nous recevrons par tous les arrivages de la Virginie, de nouvelles consignations. Nos marques sont en partie comme suit: Robson John, Creole, McEnery & McCulloch, ex; do do Magnolia; P. Robinson, extra; [illegible] Peytona; I. Thomas, unique; do Picayune; do imperial; W. L. Saunders, extra; H. T. [illegible], extra; J. J. Saunders, do; Wingfield, 5 s, et 8 s, do. 21 différentes autres marques de tabac fin et à bas prix. GEO. WINGFIELD & Co, 26nov—30 96, rue Gravier

EAU DE VIE & ABSYNTHE, ayant droit à l'exportation—300 caisses absynthe, de la marque Bauvajol, Bruzeton & Co; 16 quarts eau de vie, 1ère preuve, à vendre par POUGET FILS, 22nov 19, rue Conti, entre Chartres & Levée

CHAPEAUX—20 douzaines chapeaux recouverts en toile cirée, à vendre par FROST & CO, 11 déc 10, rue des Magasins

Rare occasion. RECU par le navire Ferriere, du Havre, 1 caisse cachemire broché grande nouveauté, à vendre à 25 cents la yarde, par U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, 29 nov entre les deux marchés, sur la levée

Damassé—Damassé. ETOFFES damassées pour rideaux, nuances et couleurs assorties, article supérieur à 35 cents la yarde, chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, 29 nov entre les deux marchés, sur la Levée

Fer Anglais. EN débarquement du navire W. N. Kent de Liverpool: 100 balles feuilles de fer 11 à 26; 120 do cercles et bandes en fer; 1000 barres, ronds, carrés et plates. [illegible] & BROS.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans. JEUDI, 13 Décembre 1849 La première représentation de VAL D'ANDORE, Opéra nouveau en trois actes et quatre tableaux, musique d'Halévy. ☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés DE PLACIDE—RUE GRAVIER. M. BASS....*Régisseur.* *Ce soir jeudi, 13 décembre 1849.* Dernière représentation des STARS IN VARIETY. DIVERTISSEMENT—Ballet dansé par Mlle Antonia [illegible], MM. Maugin, [illegible], Signor Vegas et Mlle Barone, et le corps de ballet. Suivi de LA FILLE DU TROMPETTE. Philipot M Howard—Madeleine, Mme C Howard. La grande Fête de Terpsichore Par tous les artistes du corps de ballet. Le spectacle sera terminé par Mme HARRIS, Pièce comique, où M. Holland remplit le rôle de Mme Harris, [illegible]. *Prix d'Entrée*: Premières loges, et parquet, 75 cents. Secondes loges, 5[illegible]. Galerie pour les personnes de couleur, 25 cents.

SALLE DE BAL DU GLOBE, Encoignure St Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin. LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver. Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis. L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis. SALVADOR VIOSCA, propriétaire WHITLOCK, directeur. N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

SALLE DE BAL D'ORLEANS, A LOUER pour la saison, à des conditions avantageuses, en s'adressant immédiatement à COURVOISIER & Co, 27nov enc Royale et Orleans

WHITE-HALL, No. 44, RUE ST-LOUIS, *SALON D'HUITRES, CAFE, &c, &c.* NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité. Nous avons fait construire un salon renfermant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres. Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendant à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle Orléans. Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huîtres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la [illegible] strict décorum et [illegible] de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver. Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à l'ornement de peinture, par des artistes du premier mérite, lui donnera une apparence flatteuse. Nous n'emploierons que des garçons de salle polis et attentifs. Un cuisinier de premier ordre sera attaché à l'établissement. Nous venons donc respectueusement solliciter le patronage du public pour notre nouvel établissement, lui donnant l'assurance que si nos efforts pour lui plaire sont accueillis, nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour ajouter encore au bien-être et à l'élégance dont nous nous proposons d'entourer les personnes qui daigneront nous honorer de leurs visites. S. VIOSCA & Co. 24 nov

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS N. BRADNER SMITH. Marchand Commissionnaire, No. 89, rue Gravier (au Premier). OFFRENT A VENDRE—Schalls rouges, crêpe de Canton, brodé, 8/4. Schalls blancs crêpe de Canton, brodé, 8/4. Do unis do do 8/4 Do blancs do do brodés, orange écarlate, bleu, vert, &c. Schalls levantine en couleur et à dessins, 8/4. Do barège brodé, 8/4. Do cachemire tout laine et imprimé, 8/4. Foulards, crêpe de Canton, brodés et damassés—Gants en chevreau—Cravattes en soie, noires—Mouchoirs brodés—Foulards de soie, petits dessins [illegible] 15nov—30f

Soieries et Cachemires. RECU par les derniers arrivages, les articles suivants: SOIERIES EN COULEUR. Poult de soie glacé uni—Gros Grains, de toutes couleurs. Poult de soie à rayes—Satin à la Reine, uni. Do do broché, Do do broché. Do do damassé, Armures de toutes nuances Isabelle, nouveau genre—Gros de Naples brochés Gros de Naples, couleur fantaisie—Satins et moires Florences, Marcelines. SOIERIES NOIRES. Gros Grains damassé, Levantine uni, Do do à raies et à carreaux, Poult cuite uni, Do do brochés et unis, Satins do, Satin à la Reine, Serges. CACHEMIRES. Couleurs claires unies, noirs do, de à la mode, à carreaux do, broches de toutes couleurs, Bareges de toutes les couleurs, cachemires d'Ecosse, Bombazine, Aussi:—Mouchoirs batiste, cols do, mantelets dorés, voilettes, gants, manteaux de lits. Ces marchandises étant toutes d'importation directe peuvent être vendues à des prix libéraux. D. H. HOLMES, 3 déc Rue Canal, entre Bourbon et Dauphine

Aux Constructeurs de Machines, Ingénieurs et Plombiers. J. W. METCALF, manufacturier à New York, vient d'ouvrir un magasin au No 41, rue Poydras, encoignure Foucher, où il aura toujours en main un grand assortiment des articles suivants: Robinets à levier (dit Bibb), Robinets à vapeur, avec connection simple et double, Robinets à jauger, Do do du [illegible], Robinets doubles (dits flanges) de 1 à 3 pouces pour les sucreries et distilleries, Robinets à huile et récipients à huile, Robinets cylindriques, Robinets pour mettre les liquides en bouteilles, vin, bière, etc. Le plus grand assortiment du Sud et de l'Ouest comprenant robinets à levier, dits Bibb et robinets de tout genre et convenables pour les plombiers. 23 nov—30f v&c

Ouverture de Marchandises d'Hiver. MESSIEURS E. VALMONT & CO., No 50, rue du Canal, Nlle-Orléans, ont reçu et continueront à recevoir par tous les navires venant d'Europe, un magnifique assortiment de soieries, satins, changeantes, unies et brochées, cachemires à la reine, unis et imprimés, nouveau très riches, broderies, dentelle noire et blanche, velours, mouchoirs et cravattes [illegible], en soie du lin, linon et batiste blanc, à vignettes, brochées, etc, nouveautés en châles, écharpes, manteaux, mantelets, etc. Aussi un grand assortiment de marchandises du pays qui seront vendues à des prix très bas. **Couvertures françaises.** En outre, le plus bel assortiment de couvertures françaises qu'il y ait en ville, variant en grandeur et qualité, depuis la fine couverture de berceau jusqu'à la plus belle couverture 14 points, en mérinos français. E. VALMONT & CO., 19 nov No 50, rue du Canal

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris. *PARFUMERIE DE PARIS.* E. [illegible] Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis. 12 déc—1an

A LOUER.—Une maison à étage, briquetée entre poteaux, avec un grand jardin, fruitier, etc., située sur le chemin du Bayou. Cette propriété appartenait autrefois à M. [illegible] et faisant face au bayou St-Jean, entre les rues Dumaine et St Philippe. S'adresser à l'encoignure des rues Cirque et Girod. 8 déc—5 P. BOISBREAU

A VENDRE—Une maison en briques à deux étages, située rue des Remparts, entre Bienville et Conti. Le lot mesure environ 25 pieds de face par 100 pieds de profondeur. Pour les conditions s'adresser à CHARLES OMER & Co., 6 déc—15f 60, rue de la Commune.

A VENDRE—Une maison en bois située rue Mandeville, entre les rues Moreau et Victoire. Le lot mesure environ 31 pieds de face sur 95 pieds de profondeur. Pour les conditions s'adresser à CHARLES OMER & Co, 6 déc—15f 60, rue Commune.

MAGASIN DE TAPISSIER, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET ROYALE. *Par cause de maladie.* A VENDRE pour cause de maladie, un fond de magasin de tapissier bien achalandé et pourvu de marchandises et ustensiles nécessaires pour tout ce qui concerne cette partie. Les conditions seront avantageuses. S'adresser rue Conti, No 48. 8 déc—16

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NASHVILLE. Capital $200,000 payé. Surplus de $200,000 en réserve. JAMES WALKER, Secrétaire. JAMES A. PORTER, Président. ASSURANCE contre l'incendie, les risques de [illegible]